

**ASSEMBLEE NATIONALE**22 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)**AMENDEMENT**

N° 383

présenté par  
M. GATIGNOL-----  
**ARTICLE PREMIER**  
(*Annexe*)

Supprimer le vingt-deuxième alinéa du A du II de cette annexe.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La technologie d'assistance à la conduite est susceptible de profondes modifications issues de la recherche. Les difficultés d'utilisation de systèmes définis par l'appellation « limiteurs volontaires » plaident largement pour laisser les chercheurs et l'industrie automobile proposer des solutions autres que celles connues à ce jour. Il est bon de ne pas mentionner une technologie qui peut se révéler obsolète prochainement.